



Syndicat **N**ational **U**nitaire des
Instituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 13 juin 2017



à

Madame la Directrice académique
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale de la Côte-d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général H. Delaborde
B.P. 81921
21019 DIJON CEDEX

OBJET : CP à 12 en REP+

Madame la Directrice académique,

Lors de la dernière CAPD, vous nous avez dit ignorer les modalités de mises en place des CP à 12.

Nous n'avons pas obtenu plus de précisions à notre questionnement lors de la négociation préalable le 06 juin. Madame la Secrétaire générale et madame l'Inspectrice adjointe nous ont précisé que votre déplacement pour rencontrer les collègues du REP+ avait pour objectif de recueillir l'avis de ces derniers.

Nous sommes donc très étonnés de voir paraître des appels à candidature inédits pour les postes de décharges des directeurs de REP+ ayant en charge une classe de CP, appels uniquement réservés aux titulaires d'une zone géographique. De plus, nous découvrons, par l'intermédiaire des collègues exerçant en REP+, un appel encore plus ciblé et restreint, fait en catimini, pour assurer les CP à 12.

Nous n'avons même pas été destinataires d'une information à ce sujet.

Votre façon de procéder, madame la Directrice académique, se fait dans le non respect le plus complet du dialogue social, de la concertation que vous mettez en avant lors des commissions paritaires et des comités techniques.

Alors que vous nous aviez annoncé que la liste des postes à missions spécifiques et des postes à profil serait réétudiée en concertation en CTSD pour en réduire le nombre conformément au BO du mois de novembre, ce point est d'ailleurs à l'ordre du jour du CTSD du 19 juin, vous décidez aujourd'hui de créer dans l'urgence de nouveaux postes à missions spécifiques. Que devons-nous en déduire, quelle crédibilité devons-nous accorder aux engagements que vous prenez ?

Nous aurions préféré qu'une discussion ait pu avoir lieu entre vous et les représentants des personnels avant toute décision, la spécificité de ces types de postes n'étant, à notre avis, pas remarquable.

De plus, cette décision aura des conséquences sur le mouvement : postes libérés après la phase d'ajustement par les collègues qui seront affectés sur ces nouveaux postes spécifiques.



**SECTION
DE LA
CÔTE-D'OR**

45 rue Parmentier
21000 DIJON
t 03.80.73.57.17
mèl : snu21@snuipp.fr

Nous ne pouvons que regretter cette nouvelle absence de dialogue social. Le CTSD du 19 juin ne sera alors qu'une chambre d'enregistrement.

Pour les personnels exerçant actuellement en REP+, cette précipitation, le manque d'informations, génèrent de nombreuses interrogations. Quelles seront les conséquences de leur choix sur le fonctionnement de leur école, le travail en équipe, le devenir des PDMQDC ?

Nous vous demandons donc, Madame la Directrice académique, de bien vouloir nous apporter au plus vite les réponses aux questions suivantes : Combien de CP à 12 créés ? Sur quels moyens ? La pérennisation des PDMQDC est-elle garantie ? Les effectifs des autres classes seront-ils impactés ? Quelles formations programmées ? Quels locaux ? Quelles conséquences pour la phase d'ajustement ?

Il nous semble urgent de prendre le temps de la concertation, de l'analyse, de l'information des personnels afin que les décisions prises puissent être mise en place sereinement, dans l'intérêt du service, des élèves et des personnels.

Restant à votre disposition pour échanger à ce sujet, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice académique, l'expression de nos respectueuses salutations.



Olga JACQUES

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 21



**SECTION
DE LA
CÔTE-D'OR**

45 rue Parmentier
21000 DIJON
t 03.80.73.57.17
mèl : snu21@snuipp.fr